



GDSN - Images de produits

Spécifications et règles d'utilisation pour les secteurs Produits de grande consommation et Bricolage, jardinage et animalerie dans le Benelux.

Version 1.7, Définitive - approuvée, 6 novembre 2020



Résumé

Propriétés du document	Valeur
Nom	GDSN - Images de produits
Date	6 novembre 2020
Version	1.7
Statut	Définitive / approuvée
Description	Spécifications et règles d'utilisation pour les secteurs Produits de grande consommation et Bricolage, jardinage et animalerie

Gestion des versions

Release	Date of Change	Changed By	Summary of Change
1.0	25 Septembre 2018		Première version harmonisée basée sur les spécifications des différentes industries.
1.1	6 Décembre 2018	Reinier Prenger Nicolas Collignon	Le format 2:3 est valable pour les dimensions horizontales et verticales. Le texte des paragraphes 1.1 et 2.4 est donc passé à 2:3 et 3:2.
1.2	22 Mars 2019	Reinier Prenger Nicolas Collignon	Les modifications suivantes sont apportées (également en raison d'une nouvelle version de la directive internationale GS1) : <ul style="list-style-type: none"> - Ajout de l'option Mobile Ready Hero Images. - Contradiction avec les canaux alpha résolue. - La position 17 de la convention d'appellation de fichier a maintenant une explication. - Exemple ajouté pour nommer une table de convention.
1.3	8 mai 2019	Reinier Prenger Nicolas Collignon	Les modifications suivantes sont apportées : <ul style="list-style-type: none"> - § 1.1 et 2.3 : supprimé les mm - Dans tous les exemples de nom, remplacé le A par un C (haute résolution) - Dans le nom de l'image, remplacé 'signes numériques' par 'chiffres' - Modifié le nombre de pixels de 2400 à 2401 pour les images normales - Paragraphe 2.5, supprimé un « de préférence »
1.4	27 juin 2019	Reinier Prenger Nicolas Collignon	Les modifications suivantes ont été apportées : <ul style="list-style-type: none"> - Page 17 : remplacement de l'extension jpg par tiff - Paragraphe 2.2 (9è tiret) : supprimé le mot 'environ' - Paragraphe 2.3 : ajouté que pour obtenir automatiquement un sentier de rognage, une marge est nécessaire - Paragraphe 2.4 : modification de l'image

Release	Date of Change	Changed By	Summary of Change
1.5	19 aout 2019		Les modifications suivantes ont été apportées : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des propriétés au point 1.1 - Ajout au paragraphe 1.2 (vue du produit) d'une référence à la dénomination de l'image - Amélioration du paragraphe 2.4 - Amélioration du paragraphe 2.6 - Ajout des codes 7 et 8 au tableau 3.1, au champ 17 - Ajout du code N au tableau 3.1, au champ 19
1.6	25 mai 2020	Ro Van Hamme	Les modifications suivantes ont été apportées : <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement d'une série d'images des annexes dans le texte - Images produit spécifiques complétées par des spécifications techniques en ligne avec les instructions de GS1 Global - Ratio 1:1 repris conformément aux directives de GS1 Global - Notes de bas de page supprimées en raison de l'élargissement des global guidelines pour FMCG Benelux - Dans le tableau 3.1 champ 19, code N supprimé et remplacé par code P
1.7	6 novembre 2020	Maarten Marrant	Errata : dans les sections 1.1 et 2.4, sous 'Taille de l'image', le texte "côté le plus long" a été supprimé car il n'était plus pertinent en raison du rapport de forme 1:1

Disclaimer

GS1, under its IP Policy, seeks to avoid uncertainty regarding intellectual property claims by requiring the participants in the Work Group that developed this document to agree to grant to GS1 members a royalty-free license or a RAND license to Necessary Claims, as that term is defined in the GS1 IP Policy. Furthermore, attention is drawn to the possibility that an implementation of one or more features of this Specification may be the subject of a patent or other intellectual property right that does not involve a Necessary Claim. Any such patent or other intellectual property right is not subject to the licensing obligations of GS1. Moreover, the agreement to grant licenses provided under the GS1 IP Policy does not include IP rights and any claims of third parties who were not participants in the Work Group.

Accordingly, GS1 recommends that any organization developing an implementation designed to be in conformance with this Specification should determine whether there are any patents that may encompass a specific implementation that the organization is developing in compliance with the Specification and whether a license under a patent or other intellectual property right is needed. Such a determination of a need for licensing should be made in view of the details of the specific system designed by the organization in consultation with their own patent counsel.

THIS DOCUMENT IS PROVIDED "AS IS" WITH NO WARRANTIES WHATSOEVER, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY, NONINFRINGEMENT, FITNESS FOR PARTICULAR PURPOSE, OR ANY WARRANTY OTHERWISE ARISING OUT OF THIS SPECIFICATION. GS1 disclaims all liability for any damages arising from use or misuse of this Standard, whether special, indirect, consequential, or compensatory damages, and including liability for infringement of any intellectual property rights, relating to use of information in or reliance upon this document.

GS1 retains the right to make changes to this document at any time, without notice. GS1 makes no warranty for the use of this document and assumes no responsibility for any errors which may appear in the document, nor does it make a commitment to update the information contained herein.

Sommaire

Introduction.....	5
Quelles sont les spécifications et règles d'utilisation en matière d'échange d'images ?	5
Usage des spécifications et règles d'utilisation.....	5
1 Résumé.....	6
1.1 Spécifications valables pour les deux secteurs	6
1.2 Différence entre les secteurs	6
2 Spécification des images de produits.....	7
2.1 Détermination de la face primaire	7
2.2 Directives relatives à la qualité de l'image	7
2.3 Masques	8
2.4 Taille de l'image.....	8
2.5 Format du fichier et mode colorimétrique	9
2.6 Vues du produit	9
2.6.1 Vue du produit dans les Produits de grande consommation	9
2.6.2 Vue des produits dans le Bricolage, le jardinage et l'animalerie.....	10
2.6.3 Produits particuliers	12
2.7 Images spécifiques de produits	13
2.7.1 Image à 360°	13
2.7.2 Détail	13
2.7.3 Montage	13
2.7.4 Images Hero	14
3 Spécifications concernant les noms des fichiers	15
3.1 Dénomination sur la base d'un code d'article	15
3.2 Dénominations pour montage et détail.....	18
3.3 Dénominations pour image à 360°	19
3.4 Exemples	20
4 Annexe - Glossaire.....	23

Introduction

La croissance du marketing et des ventes en ligne a considérablement accru l'importance d'images de qualité dans l'augmentation des ventes et la diminution du nombre de retours. La demande de certaines images de produits est également en hausse. L'organisation et l'échange des images ne sont cependant pas toujours idéaux. Sans format standard, l'échange d'images est complexe et inefficace. C'est pourquoi les représentants des secteurs Produits de grande consommation et Bricolage, jardinage et animalerie ont pris des dispositions concernant les spécifications et les règles d'utilisation de l'échange d'images représentant des produits.

Nous connaissons trois objectifs principaux pour les images de produits :

- Images pour un plan de rayons
- Images à des fins d'e-commerce (site Web)
- Images pour médias imprimés (brochures publicitaires, affiches)

Quelles sont les spécifications et règles d'utilisation en matière d'échange d'images ?

GS1 propose des spécifications et règles d'utilisation pour l'échange d'images de produits aux organisations des secteurs Produits de grande consommation et Bricolage, jardinage et animalerie.

Ce document décrit la manière dont les images peuvent être créées, associées et échangées entre partenaires commerciaux. En outre, nous établissons une norme pour une dénomination univoque. Grâce à une dénomination uniforme des images, chacun saura clairement de quelle image (et représentation) il s'agit sans devoir ouvrir le document.

Usage des spécifications et règles d'utilisation

La mise en œuvre des directives et à partir de quand ces dernières doivent être mise en circulation, dépend de plans de mise en œuvre propres au secteur. Des périodes de transition potentielles font également partie de la mise en œuvre, mais pas des directives elles-mêmes.

Seule l'image de la dernière version d'un produit est échangée. En cas d'emballage temporaire/associé à une action, par exemple en cas d'une action Coupe du monde, l'emballage d'action sera temporairement la dernière version ; au terme de l'action, l'image ordinaire redeviendra la dernière version.

Sauf mention explicite, les dispositions s'appliquent à la fois pour un usage commercial (en ligne/hors connexion) de l'échange d'images et pour la gestion des rayons.

Ce document est destiné aux fournisseurs et aux détaillants, mais offre également un cadre pour les tiers qui fournissent des services à ces parties. Ces spécifications et règles d'usage sont une nouvelle version de la norme GS1 existante : [GS1 Product Image Specification](#).

1 Résumé

De manière générale, des spécifications d'échange d'images identiques s'appliquent aux secteurs Produits de grande consommation et Bricolage, jardinage et animalerie. Seule la vue utilisée pour les images selon les produits (voir paragraphe 2.7.2.) et un petit nombre de spécifications visuelles peuvent varier selon le secteur.

1.1 Spécifications valables pour les deux secteurs

Vous trouverez ci-dessous un résumé des spécifications adoptées pour les images de produits pour les deux secteurs.

Caractéristiques :

Taille de l'image :	minimum 2401 pixels et maximum 4800 pixels pour des produits normaux 1200 pixels pour des produits de moins de 12 cm 900 pixels pour des produits de moins de 6 cm
Densité fichier :	300 ppp
Format du fichier :	TIFF
Compression du fichier :	LZW
Espace colorimétrique fichier :	Modèle de couleur avec canal alpha RGB (8 bits/canal, espace colorimétrique Adobe 1998)
Arrière-plan :	Transparent, ce qui veut dire exactement un canal alpha.
Rapport de forme :	1:1
Marge :	Optionnelle, avec un minimum recommandé de 1 % ou 10 pixels, et un maximum de 10 % ou 100 pixels
Bord:	Pas de bord blanc
Masque :	Oui, avec le nom 'Path 1'
Nom du fichier :	Basé sur le GTIN (cf. paragraphe 3.1)

1.2 Différence entre les secteurs

Produits de grande consommation

Vue du produit :

Vue :	En tout cas une image de face, hormis certains produits (voir 2.6.1).
Angle :	0°

Spécifications visuelles :

Code à barres :	Si le code à barres est spécifique, par exemple pour des articles au poids, quand un prix ou un poids figurent dans le code à barres : supprimer si présent.
Date limite de consommation :	Si présente, supprimer
Poids variable :	Si présent, supprimer

Bricolage, jardinage et animalerie

Nous vous renvoyons au chapitre 2.6.2 pour les recommandations du secteur relatives à l'aspect et les angles de vue.

2 Spécification des images de produits

Différentes combinaisons possibles de formats de fichiers, de résolutions et de détails sont utilisées dans les applications des utilisateurs finaux. Il est impossible de couvrir toutes les possibilités avec des images distinctes. On prend pour hypothèse que ces spécifications d'images de produits constituent des sources appropriées pour diverses applications, comme les imprimés et les sites Web.

2.1 Détermination de la face primaire

Pour obtenir une identification correcte, il est important de connaître la face primaire d'un produit avec plusieurs faces marketing. Pour l'établir, consulter les normes existantes applicables pour déterminer la face avant au paragraphe 2.2. du document [« Internationale meetregels voor de meestvoorkomende verpakkingen »](#), dans lequel se trouve notamment :

2.2 : « Dans le contexte de ce standard, la face avant est la face avec la plus grande surface utilisée par le fabricant pour « vendre » le produit aux consommateurs – en d'autres mots, la face portant le nom du produit et autres. »...

Pour les produits dotés de plusieurs faces avant qui sont toutes les deux de surface identique, l'exception suivante s'applique : ces produits peuvent en effet être présentés en rayon à la fois verticalement et horizontalement. C'est pourquoi on demande pour ces produits une image des deux faces avant.

Attention : Si la détermination de la face avant selon les règles de mesure n'est pas logique pour l'image, la meilleure face avant est déterminée par le fabricant.

2.2 Directives relatives à la qualité de l'image

L'objectif d'une image d'un produit est de représenter le véritable produit de la manière la plus fidèle possible. C'est pourquoi les recommandations suivantes s'appliquent à la production et à l'édition d'images de bonne qualité :

- Couleurs authentiques.
- Reflets réalistes.
- Ombres réalistes et neutres.
- Retouches aussi parfaites et invisibles que possible (par ex. suppression des dates de conservation).
- Une image rendue (image 3D convertie en une image 2D) est autorisée.
- Grande profondeur de champ, afin que l'objet soit net dans sa totalité.
- Éclairage régulier.
- Les images en miroir sont autorisées pour un produit symétrique.
- Placer le produit au centre, avec une marge optionnelle entre 1 et 10 %.
- Les rapports sur l'image sont conformes aux rapports effectifs du produit.
- Pas de poids ni de code à barres sur l'image pour les produits à poids variables.
- Le produit figurant sur l'image doit être identique au produit vendu.
- Arrière-plan transparent, ce qui veut dire minimum et maximum un canal alpha.
- Ce qui est **défendu** :
 - o Couleurs surexposées ou modifiées.
 - o Canaux alpha (qui permettent de rendre un produit partiellement transparent) ou couche, repères et règles.
 - o Fonctions de transfert ou gestion des couleurs PostScript.
 - o Griffes, poussières, déformations, détériorations ou empreintes digitales visibles.
 - o Reflets artificiels et reflets de l'extérieur du produit.
 - o Ombres artificielles et ombres extérieures au produit.

- Signatures numériques, « empreintes digitales » ou filigranes visibles.
- Impression scannée.
- Artefacts de compression (quand la compression n'est pas « sans perte », les transitions ne sont plus nettes, mais crénelées et/ou tachetées).
- Agrandissement artificiel (interpolation).
- Motifs de mosaïques (interférences qui apparaissent si l'on prend trop peu d'échantillons d'un modèle fin), ou minimisés autrement.
- Année ou date (par exemple sur une bouteille de vin), sauf si l'année ou la date justifie un GTIN différent.
- Présence d'accessoires, de personnes, d'animaux, d'outils et d'autres produits dans l'image.
- Présence d'informations ou données de transaction spécifiques au produit (date limite de consommation, numéro de batch, numéro de lot etc.) sur l'image, sauf si elles sont nécessaires à des fins de vérification.
- Prix sur l'image.
- Autocollant sur l'image, comme « fragile » ou « offre ».

2.3 Masques

Un masque (clipping path) est utilisé pour séparer un objet et l'arrière-plan d'une image. C'est un ensemble de points vectorisés (points d'ancrage) placés sur une image.

Veillez à ce que toutes les images soient pourvues d'un masque activé avec soin, afin que le produit puisse être pourvu d'une silhouette.

Pour la création automatisée d'un masque, la présence d'une marge est indispensable.

L'utilisation d'un masque présente des avantages suivants :

- Moindre sensibilité aux erreurs.
- Extensibilité, bord esthétique, fluide.
- Peut être utilisé dans de nombreux programmes de mise en page et d'édition et autres logiciels d'animation.

Pour le traitement en batch des images, il est essentiel que le masque soit nommé « Path 1 » (attention à la majuscule et à l'espace).

La valeur de flèche (mesure du nombre de points d'ancrage utilisés pour créer le masque) doit être réglée sur 1 (basse résolution).

2.4 Taille de l'image

Les secteurs Produits de grande consommation et Bricolage, jardinage et animalerie ont opté pour un échange d'images en haute résolution. Le nombre minimum de pixels de l'image du produit dépend des dimensions physiques de ce produit.

- Produits de moins de 6 cm : 900 - 4800 pixels
- Produits de moins de 12 cm : 1200 - 4800 pixels
- Produits supérieurs ou égaux à 12 cm : 2401 - 4800 pixels

La résolution est de 300 ppp.

Vous devez appliquer la valeur la plus grande des trois dimensions (hauteur, largeur et profondeur) comme valeur de mesure :

- - Le rapport de l'image (rapport d'aspect) doit rectangulaire 1:1.
- - Pas de bordure blanche autour de l'image.
- - L'image est indépendante.



Figure 1.1 : Arrière-plan transparent, pas de bord blanc

2.5 Format du fichier et mode colorimétrique

Format du fichier : TIFF (compression LZW)

Mode colorimétrique : Adobe RGB avec canal alpha

Vous fournissez l'image à la qualité d'image minimale. Vos partenaires commerciaux pourront ensuite décider eux-mêmes de stocker les images sous un autre format, par exemple sous la forme d'un fichier JPG ou PNG.

Attention 1 : Le fichier source doit être enregistré en RGB avec canal alpha de 8 bits par canal.

Attention 2 : Rendez tous les arrière-plans transparents (ce qui veut dire minimum et maximum un canal alpha).

2.6 Vues du produit

Dans ce domaine, il existe des différences entre les deux secteurs.

2.6.1 Vue du produit dans les Produits de grande consommation

Plusieurs images peuvent être échangées, le secteur Produits de grande consommation a choisi de photographier en tout cas chaque produit une fois de face dans l'emballage, tel qu'il est vendu au magasin, sous un angle de 0°.



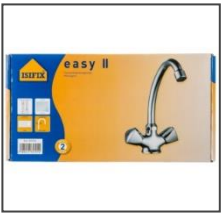
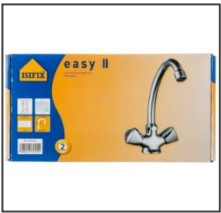








Figure 2.1. : De face

Les exceptions à ce principe sont :

- **Les produits avec plus d'une face avant** (par ex. face avant horizontale et face arrière verticale) - une image de chaque façon dont le produit peut être mis en rayon est nécessaire.
- **Multipacks** - il est important que le consommateur voie que le paquet comprend plusieurs unités sous-jacentes : cela exige une image de face ainsi qu'une image sous un angle de 15° d'en haut à gauche.
- **Boîtes blanches** (telles qu'elles sont utilisées dans le foodservice) – la boîte doit être représentée avec le produit (par ex. une croquette) devant elle.

2.6.2 Vue des produits dans le Bricolage, le jardinage et l'animalerie

Etant donné la diversité de la gamme de produits au sein du secteur, nous n'avons repris aucune spécification générale indiquant l'angle de vue obligatoire. Les vues ci-après sont fortement recommandées pour le secteur du Bricolage, Jardinage et Animalerie au sein du Benelux :

Application	Représentation	Produit avec emballage – contenu à photographier aussi sans emballage	Produit avec emballage – contenu à ne pas photographier sans emballage	Produits sans emballage
	Gestion des rayons		Par exemple une ampoule, une robinet	Par exemple du ciment, du sable, de la colle
1. Dans l'emballage, de face ; droit				OPTIONNEL
2. Dans l'emballage, de gauche, droit				OPTIONNEL
3. Dans l'emballage, du dessus, droit				OPTIONNEL
4. Hors de l'emballage, de face, droit	OPTIONNEL	OPTIONNEL	OPTIONNEL	












Commerce	5. Hors de l’emballage, de gauche, droit	OPTIONNEL	OPTIONNEL	
	6. Hors de l’emballage, d’en haut, droit	OPTIONNEL	OPTIONNEL	
	7. Hors de l’emballage, de gauche, de biais		OPTIONNEL	
	8. Hors de l’emballage, de droite, de biais		OPTIONNEL	
	9. Hors de l’emballage, d’en haut, de biais		OPTIONNEL	
	10. Dans l’emballage, de gauche, de biais	OPTIONNEL		OPTIONNEL
	11. Dans l’emballage, de droite, de biais	OPTIONNEL		OPTIONNEL
	12. Dans l’emballage, d’en haut, de biais	OPTIONNEL		OPTIONNEL

Tableau 1.1 : représentations disponibles recommandées

Remarque 1 :

Pour la stabilité de certains produits, il est nécessaire de livrer également une image de l'arrière ou dessous du produit. Cela vaut par exemple pour un salon, un commutateur et des produits de haute valeur. Idem pour les produits qui doivent (aussi) être représentés dans leur situation d'utilisation pour en expliquer l'objet.

Remarque 2 :

Pour la perspective, nous recommandons un angle de 30° pour la vue latérale et de 10 à 15° pour la vue du dessus. Pour la vue de côté, nous recommandons une tolérance de 10° pour le dessus et le dessous (donc de 20 à 40°). Pour la majeure partie des produits, il s'agit de l'angle recommandé, mais nous conseillons toujours de tenir compte de l'angle naturel du produit.

2.6.3 Produits particuliers

Certains produits ne semblent pas pouvoir correspondre aux normes précitées. Ils sont dès lors cités séparément avec des dispositions correspondantes. Ces dispositions ne s'appliquent qu'à ces groupes de produits, sauf si une représentation donnée n'apporte pas de valeur ajoutée pour le consommateur. Vous déterminez toujours l'opportunité de ne pas fournir certaines représentations en concertation avec le retailer.

Produits en rouleau, comme des moquettes ou du papier peint

Déroulez en partie ces produits sur les images « de biais » (avec angle) afin que l'imprimé soit visible.

Produits fixés quand ils sont utilisés, comme une porte de garage ou un support pour rouleaux de papier hygiénique.

Photographier isolés.

Vêtements

Photographiez-les de face et de derrière, non rembourrés.

Produits plus longs

Peuvent sortir de l'image par la gauche. Ici, l'angle du haut est de 10 à 15°, et l'angle sous lequel le produit sort de l'image est de 30°.

Mesure du contenu

Sur un produit avec différents contenus, réalisez une image unique de chaque dimension (par exemple de la peinture).

Couleur

Faites une image unique de chaque variante de couleur du produit (par exemple de la peinture).

Emballage d'action

Si un produit est également doté d'un emballage d'action parallèlement à l'emballage ordinaire, réalisez une image unique des deux emballages.

Produit en gros volume

Réalisez une image de l'unité consommateur standard, plus un produit isolé. Dans le cas de carrelages, par exemple ; s'ils sont vendus par quatre unités, réalisez une image d'une pile de quatre carrelages, plus une image d'un carrelage isolé en gros plan.

Armatures

Prenez une photo avec l'éclairage allumé, sauf si une photo avec l'éclairage éteint procure davantage d'informations.

Poignées (par exemple pour une boîte de peinture)

Placez les poignées à l'arrière, et ne les coupez pas.

Pompes/embouts

Placez-les vers la gauche.

2.7 Images spécifiques de produits

Ces images spécifiques de produits sont des images supplémentaires qui peuvent être fournies. De manière générale, ces dernières suivent les directives pour les images produit telles que décrites dans le chapitre 2. Les dérogations à ces directives générales sont expliquées ci-dessous.

2.7.1 Image à 360°

Une image à 360° est réalisée comme suit : le produit tourne autour d'un seul axe alors que l'appareil prend des photos à des intervalles d'un nombre de degrés définis. Vous prenez toutes les photos sous le même angle pour obtenir un résultat à 360°. La rotation s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre.

Le nombre d'images est compris entre 24 et 360. Le numéro de suite revient dans le nom du fichier.

Important : le format d'image est de minimum 400x400 pixels, avec une résolution de 150 dpi

Important : le format pour ces images à 360° est JPG/PNG

Important : un masque est optionnel

2.7.2 Détail

Un détail est une photo, un dessin ou une autre représentation graphique d'une propriété spécifique du produit. Il est utilisé pour souligner une propriété donnée d'un article.

Les photos d'une (petite) partie d'une unité consommateur dans le cas de produits trop grands pour être montrés dans leur ensemble (panneaux de bois ou de plastique, conduites) relèvent également des images de détail.

Important : la taille minimale de l'image pour les détails est identique à celle des images primaires, 900x900 pixels avec une résolution de 300 dpi, et une taille maximale de 4800x4800 pixels

Important : le format pour ces détails est soit TIFF ou JPG/PNG/GIF

Important : un masque est exigé



(GTIN)_F_002



(GTIN)_M_002

Figure 3.1 : détail

2.7.3 Montage

Dans un montage, des images sont posées sur plusieurs couches pour créer une image globale. C'est par exemple le cas d'un tournevis avec un gros plan de la tête, ou d'une boîte de clous avec un ou plusieurs clous sortis de l'emballage au premier plan. Ce sont donc des compositions.

Important : la plus petite image de la composition a une résolution de 300 ppp.

Important : toutes les images doivent contenir un masque actif.



(GTIN)_M_002



(GTIN)_M_123

Figure 3.2: image montage

2.7.4 Images Hero

Cette norme pour les images Hero est indépendante des « images de produits standards pour les secteurs » levensmiddelen en drogerij en doe-het-zelf, tuin en dier.

Les images Hero, ou Mobile Ready Hero Images (MRHI), sont des images adaptées aux sites Web et aux plus petits écrans des smartphones. Une étude de l'Université de Cambridge révèle que pour les petits écrans, les caractéristiques du produit suivantes doivent être apparaître de manière plus nette dans l'image : marque, type de produit, version et taille (poids, contenu ou nombre). Ceci est possible en apportant des modifications à l'image initiale, notamment en agrandissant le nom de marque et en supprimant des textes superflus. Pour des informations détaillées, voir : <https://www.gs1.org/standards/Mobile-Ready-Hero-Image/1-0>.

Les images Hero ont des spécifications différentes des autres images produits :

Taille:	600 x 600 (minimum)
Résolution:	90 ppi
Format:	JPG of PNG
Couleur:	sRGB
Fond:	Suffisamment distinct du premier plan
Aspect:	1:1 (ratio carré)
Marge:	Aussi peu d'espace blanc que possible
Masque:	No

Important : Malgré les modifications apportées à l'emballage original, l'image Hero doit permettre aux consommateurs de reconnaître le produit.



(GTIN)_H1N1_en



(GTIN)_H1N1

Figure 3.3: image Mobile ready Hero

3 Spécifications concernant les noms des fichiers

Une grande partie de la norme relative aux images porte sur les dispositions liées à la dénomination des fichiers. Vous indiquez ainsi notamment la vue du produit qui figure sur une image.

Il existe deux méthodes de dénomination des images, une basée sur les codes d'article (GTIN) et l'autre basée sur le GDTI (Global Document Type Identifier).

- Le nom est basé sur le code d'article si l'image contient un seul article qui peut être identifié à l'aide d'un code d'article.
- Le nom est basé sur le GDTI si les articles ne peuvent pas être identifiés à l'aide d'un code d'articles (par ex. dans le cas des vêtements identifiés à l'aide d'un RCN ou d'image de plusieurs GTIN/produits différents) et si une image peut s'appliquer à plusieurs produits/articles.

Vous trouverez ci-dessous les spécifications relatives à la dénomination des images de produit. Nous nous limitons ici à la dénomination basée sur le code d'articles.

3.1 Dénomination sur la base d'un code d'article

Vous trouverez ci-dessous les spécifications complètes de la dénomination sur la base d'un code d'article à 14 chiffres (GTIN). Dans un premier temps, nous utilisons un set de données limité.

La dénomination est structurée comme suit :

Position dans le nom du fichier	Valeur	Description	Explication
1-14	GTIN	Code article GS1	
15	_	Tiret en bas (underscore)	
16	A	Images de produits (900 à 2400 pixels par face)	Le type de fichier (simple indication, alphanumérique). Cette partie est dynamique (elle est régulièrement revue).
	B	Image du produit avec éléments de support	
	C	Images de produit (haute résolution) (2401 à 4800 pixels par face)	
	D	Image de produit avec éléments de support (haute résolution)	
	E	Image de produit à 360°	
	F	Détail	
	H	Mobile Ready Hero Image	
	L	Emballage de produit/information étiquette	
	M	Montage	
	0	Pas d'application	Seulement pour les types de fichier A,B,C,D

17 Une seule valeur autorisée	1	Face avant	Seulement pour les types de fichier A,B,C,D, H
	2	Gauche	Seulement pour les types de fichier A,B,C,D
	3	Dessus	Seulement pour les types de fichier A,B,C,D
	7	Arrière	Seulement pour les types de fichier A,B,C,D
	8	Droite	Seulement pour les types de fichier A,B,C,D
	9	Dessous	Seulement pour les types de fichier A,B,C,D
	_	Underscore (tiret bas)	Seulement pour les types de fichier F,M
	1	Étiquette complète	Seulement pour les types de fichier L
	2	Tableau valeurs nutritionnelles	Seulement pour les types de fichier L
	3	Code à barres	Seulement pour les types de fichier L
	4	Ingrédients	Seulement pour les types de fichier L
	5	Nutriments/ingrédients combinés	Seulement pour les types de fichier L
	6	Code QR	Seulement pour les types de fichier L
18	C	D'en haut	Angle : indication de l'angle par rapport à la face représentée.
	L	De gauche	
	R	De droite	
	N	Pas d'angle	
19	1	Dans l'emballage	
	0	Sorti de l'emballage	Le produit tel qu'il apparaît « directement sorti de l'emballage ». Pas tel qu'il apparaît après avoir été traité ou préparé.
	A	Colis	Une image du produit dans la boîte telle qu'il apparaît à la livraison.
	B	Emballage intérieur	Une image du produit emballé tel qu'il figure dans la boîte.
	C	Cru/non cuisiné	Une image d'un produit qui n'a pas été cuisiné ou transformé, ou qui doit être cuisiné ou préparé pour être consommable.
	D	Prêt	Une image d'un produit qui a été modifié d'un état cru ou non cuisiné en un état cuisiné selon la méthode de préparation adéquate (rôti, grillé ou bouilli).

	E	Sur l'assiette	Plats préparés posés simplement sur un plat, dans une assiette, dans un bol...pour une meilleure visibilité. Peut contenir une garniture ou un autre complément.
	F	Dressé	Dressé avec soin pour une présentation visuelle attrayante, de manière à suggérer le goût, l'arôme et l'attrait du plat. Peut contenir des éléments complémentaires (par ex. une entrée ou un accompagnement) afin de donner l'impression d'un repas complet. Peut également contenir une garniture ou d'autres compléments. Peut être présenté avec des arrière-plans différents ou sous des angles différents.
	G	Disposé	Une représentation du produit positionné de manière à être clairement visible. Si nécessaire, le produit peut reposer sur un élément pour une présentation optimale, mais il ne peut d'aucune manière être tenu ou utilisé par une personne.
	H	Tenu	Image d'un produit exposé par une ou plusieurs mains. Si nécessaire, la prise adéquate doit être montrée. Hormis les mains et les avant-bras, aucune partie du corps de la personne qui tient l'article ne peut être visible.
	J	Porté	Une image d'un produit, comme un vêtement de protection, qui est porté par une personne. Le produit complet doit être visible dans l'image, mais la personne qui le porte doit être aussi coupée que possible.
	K	Utilisé	Une image d'un produit destiné à être utilisé dans l'environnement adéquat. Des petits ustensiles peuvent être tenus en main et utilisés pour l'objectif visé.
	L	Emballage familial	Une image de plusieurs produits apparentés (par exemple des sets assortis) qui sont classés ensemble dans une seule image.
	M	Colis ouvert	Une image d'un colis ouvert qui montre à quoi ressemble le produit lorsque le destinataire ouvre la caisse.
	P	Palette/display	Une image composée du produit dans une configuration display ou palette.

Les valeurs suivantes peuvent être ajoutées en option (dans l'ordre indiqué) si elles sont nécessaires au produit représenté.

Position dans le nom du fichier	Valeur	Description	Explication
20	_	Tiret en bas	

21+	(aa) ou (aa-AA)	Indication de la langue (ISO-639, 2 signes alphanumériques)	Exemple pour le français : (GTIN)_A1L1_fr Exemple de syntaxe pour indiquer une variante nationale de la caractéristique Indication de la langue : aa ou en option aa-BB, avec aa = code ISO639, en minuscules, et BB = code pays selon ISO 3166-1, 2 signes alphabétiques, en majuscules (n'utiliser que si plusieurs côtés avec langues différentes)
	MMAA	Date de fin de l'image/impression de promotion (4 signes, numériques)	La date (MMAA) jusqu'à laquelle l'image est valable (c.-à-d. qu'en cas de validité jusque 1217 (déc. 2017), elle doit être supprimée à compter du 1er janvier 2018).
	sNN	Numéro de suite (3 signes, alphanumériques)	Un numéro de suite est ajouté à l'arrière du nom du fichier. Il se compose d'un « s » suivi de deux chiffres, dans le format suivant : après le tiret bas, « s » minuscule puis deux chiffres obligatoires.
	R	Image générée par ordinateur	Résultat de la création d'une représentation numérique d'un objet physique à l'aide d'un ordinateur et d'un logiciel.
	CPV (an..20)	Numéro de la variante produit telle qu'identifiée dans GDSN	

Example: 08700000000001_C1C1_1219_s01.tiff

GTIN	8700000000001	08700000000001
Type d'image	Image produit	C
Face	Face avant	1
Angle	Centre	C
Etat	Dans l'emballage	1
Date de fin	Décembre 2019	1219
Numéro de séquence	Sequence number (1)	s01

3.2 Dénominations pour montage et détail

Le nom du fichier présente une structure différente pour un montage et un détail.

La dénomination est structurée comme suit :

Position dans le nom du fichier	Valeur	Description	Explication
1-14	GTIN	Code article GS1	Utilisez ici le GTIN auquel est associée l'image.

15	_	Tiret en bas (underscore)	
16	M F	Montage Détail	Voir définition plus haut dans ce document
17	_	Tiret en bas (underscore)	
18-20	001	Numéro de suite unique	

3.3 Dénominations pour image à 360°

Le nom du fichier présent également une structure différente pour une image d'un produit à 360°.

La dénomination est structurée comme suit :

Position dans le nom du fichier	Valeur	Description	Explication
1-14	GTIN	Code article GS1	Utilisez ici le GTIN auquel est associée l'image.
15	_	Tiret en bas (underscore)	
16	E	Image de produit à 360°	
17	(N1)	Indication face	
18	_	Tiret en bas (underscore)	
19-20	(N2)	Angle	Pour les images en 3D, on prendra de préférence une vue de l'avant à 15° au-dessus du centre.
21	_	Tiret en bas (underscore)	
22-24	(N3)	Angle position	La numérotation de l'image doit être en rapport avec la rotation. Cette valeur est dérivée de la première image considérée comme étant 0° et augmente dans le sens des aiguilles d'une montre. La valeur maximale est 360 si vous prenez une photo sur chaque degré.
25	_	Tiret en bas (underscore)	
26-28	sNN	Numéro de suite	Un numéro de suite est ajouté à l'arrière du nom du fichier. Il se compose d'un « s » suivi de deux chiffres, dans le format suivant : après le tiret bas, « s » minuscule puis deux chiffres obligatoires.

3.4 Exemples

NB: (GTIN) représente dans cet exemple le code d'article GS1 du produit (14 signes).



(GTIN)_A1L1
Image du produit/Face avant/
De gauche/Dans emballage



(GTIN)_A1C1
Image du produit/Face avant/
Face avant/Dans emballage



(GTIN)_A1R1
Image du produit/Face avant/
De droite/Dans emballage

Figure 4.1 : Structure du nom du fichier du produit dans un emballage (ne peut être photographié sorti de l'emballage)



(GTIN)_A1N1
Image du produit/Face avant/
Pas d'angle/Dans embal.



(GTIN)_A2N1
Image du produit/face gauche/
Pas d'angle/Dans embal.



(GTIN)_A3N1
Image du produit/Dessus/
Pas d'angle/Dans embal.

Figure 4.2 : Structure du nom du fichier de produits dans emballage (cet article ne peut être photographié en dehors de l'emballage, donc également des photos pour gestion des rayons dans emballage)

Dans le secteur Produits de grande consommation, le produit avec nom de fichier (GTIN)_C1N1 est toujours d'application, sauf exceptions citées au paragraphe 2.7.



(GTIN)_C1C1



(GTIN)_C7C1

Figure 4.3 : Produit avec plusieurs faces avant commerciales (la plus haute face verticale est désignée comme « 1 »)

Dans les deux secteurs : dans le cas de produits avec plusieurs phases avant, le produit reçoit le nom de fichier (GTIN)_C1C1 pour l'image de gauche, conformément au principe « Portrait before landscape », soit « vertical avant horizontal » selon les règles de mesures internationales. Pour les autres faces avant (horizontales), la dénomination à droite est utilisée (GTIN)_C7C1.



(GTIN)_C1L1_nl



(GTIN)_C1L1_fr

Figure 4.4 : Le même produit dans plusieurs langues



(GTIN)_C1L1



(GTIN)_C1L1_0109

Figure 4.5 : Date de fin emballage promotionnel temporaire



(GTIN)_D1CK



(GTIN)_D1N1

Figure 4.6 : Image du produit avec éléments de support

4 Annexe - Glossaire

Nom	Définition
Canaux alpha	Un canal alpha est un élément de l'image qui permet de la représenter de manière en partie transparente. Le processus utilisé s'appelle en anglais « alpha blending ». Il consiste à combiner l'image avec un arrière-plan, qui rend celle-ci apparemment transparente.
Masque/clipping path	Un clipping path ou masque est une sélection et une découpe d'une partie d'un image totale originale. Le masque permet d'isoler un élément dans une photo : séparer le produit (le découper de la photo) de l'arrière-plan afin de le doter d'un arrière-plan transparent.
Artefacts de compression	Les artefacts de compression sont causés par une compression non sans perte. Surtout sur des photos JPEG très compressées, des transitions nettes, comme en cas de textes, prennent une apparence tachetée ou crénelée. En raison des mécanismes de compression JPEG, ces artefacts apparaîtront surtout dans les modèles de 8 x 8 pixels.
PPP (DPI en anglais)	<p>PPP/DPI est une unité de résolution exprimée en pixels par pouce courant. La norme pour les images couleur dans l'impression est de 300 ppp, c'est pourquoi nous demandons 300 ppp pour nos canaux omnichannel. Pour connaître le nombre de ppp d'une photo, faites un clic droit sur la photo et cliquez sur propriétés.</p> <p>Dans Adobe Photoshop, vous pouvez l'obtenir en allant dans Image>Taille de l'image, puis en indiquant 300 ppp sous « résolution ». Vérifiez que la largeur et la hauteur sont automatiquement modifiées, sans quoi l'image perdra en qualité.</p>
Espace colorimétrique AdobeRGBA	La couleur d'un pixel est définie comme étant la somme d'une valeur pour le bleu, le rouge et le vert. En « mélangeant » ces valeurs, vous pouvez produire à peu près toutes les couleurs. Le A représente alpha, qui indique une mesure de transparence (1 pour 0% de transparence, 0,5 pour « à moitié transparent », etc.). Des normes sont nécessaires pour permettre à différents appareils – appareil photo, ordinateur, écran et imprimante – de représenter la couleur de la même manière. AdobeRGBA est un espace colorimétrique développé par Adobe Systems Inc. qui est généralement utilisé comme norme.
LZW compressed	LZW est l'abréviation de Lempel - Ziv - Welch, les noms des trois fabricants de cette technique de compression de données. Les images sont ainsi réduites sans perte de données. Toutes les données présentes sont envoyées et la qualité est maintenue. De plus petits fichiers peuvent être téléchargés plus rapidement et exigent moins d'espace disque pour le stockage. LZW est un des algorithmes de compression les plus populaires et est utilisé dans de nombreux programmes et formats d'images.
Motifs en mosaïque	La mosaïque est une sorte de divergence qui intervient lorsque deux motifs se croisent et forment un nouveau motif. Puisque le nouveau motif est toujours plus grossier que les deux motifs d'origine, la forme change selon la fréquence et l'angle de l'écran. Plus les deux motifs originaux sont fins, plus il est aisé de voir la mosaïque.

Nom	Définition
Fonctions de transfert	<p>Les fonctions de transfert sont généralement utilisées pour compenser l’engraissement ou la perte de points qui intervient quand une image est transférée vers un film. Il est question d’engraissement quand les points d’encre dont se compose une image imprimée sont plus grands que dans la trame de demi-teintes(par exemple en raison de leur épanchement sur le papier). Il est question de perte de points quand les points sont imprimés plus petits. Dans cette option, les fonctions de transfert sont appliquées sur le fichier lorsqu’il est exécuté.</p>
Couches Photoshop	<p>Les couches Photoshop sont comparables à des feuilles de papier transparent superposées. En raison des parties transparentes d’une couche, vous pouvez voir les couches sous-jacentes. Vous pouvez déplacer une couche pour modifier la position du contenu sur la couche, comme quand vous changez de position une feuille de papier transparent dans une pile. Vous pouvez également modifier la couverture d’une couche pour rendre partiellement transparent le contenu.</p>
Gestion des couleurs Postscript	<p>Permet de convertir les données du fichier dans l’espace colorimétrique de l’imprimante. Cette option ne peut être utilisée si vous voulez reprendre l’image dans un autre document avec gestion des couleurs.</p>
Fichier TIFF	<p>TIFF est qualitativement le meilleur format de fichier pour les images numériques et est spécifiquement destiné à des fichiers non édités/originaux. Le format TIFF donne la possibilité d’être compressé (ce qui favorise la taille des fichiers).</p> <p>Le format TIFF ne cause pas de perte de qualité et peut être ouvert par de nombreux programmes. Dans la plupart des programmes, vous pouvez choisir le format TIFF sous « Enregistrer sous ». Les fichiers EPS sont utilisés pour les vecteurs ; dans le cas des fichiers JPG, une perte de qualité intervient.</p>